

Le vingt et un mars deux mille vingt-deux , convocation du conseil municipal adressée par écrit individuellement à chacun des conseillers pour la session ordinaire qui se tiendra le vingt-huit mars deux mille vingt-deux dans la salle d'honneur de la mairie

CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 28 mars – 18 heures 15 dans la salle d'honneur de la mairie

A l'ordre du jour :

Pouvoirs

Election du secrétaire de séance

Adoption du procès-verbal de la séance du 07 février 2022

Compte de gestion 2021

Compte administratif 2021

Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2021

Subventions communales et hors commune – C.C.A.S.

Vote des taux des taxes directes locales

Acquisition d'un aspirateur de feuilles

Aménagement du cimetière communal

Budget primitif 2022

Pose d'une plaque en hommage aux soldats du Tilleul morts au cours de la guerre de 1870-1871

Informations diverses

Tour de table

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-huit mars à dix-huit heures quinze, en application de l' article L.2127-7 du code général des collectivités territoriales (C.G.C.T.), le conseil municipal s'est réuni en séance ordinaire, dans la salle d'honneur de la mairie, sous la présidence de Monsieur Raphaël Lesueur Maire.

Etaient présents : Madame Martine GORDIEN, Monsieur Philippe PAUMIER, Monsieur Cyril COUTURIER, Madame Dominique HAMEL HIS adjoints, Madame Magali PILLET, Madame Béatrice DEBEER, Madame Annie POYER, Monsieur Jean-Jacques BARAY, Monsieur Dominique DAUBENFELD , Monsieur Philippe MAGUET, Monsieur Alain MARETTE.

Madame Hélène Simon avait donné procuration à Madame Dominique His.

Monsieur Pierre Brouckaert avait donné procuration à Madame Martine Gordien.

Monsieur Philippe Malandain avait donné procuration à Monsieur Jean-Jacques Baray.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ELECTION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Monsieur Alain MARETTE a été désigné en qualité de secrétaire de séance par le conseil municipal (article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales).

ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 07 FEVRIER 2022

Le procès-verbal du 07 février 2022 adressé à chacun des membres n'appelle aucune observation. Il est adopté à l'unanimité.

COMPTE DE GESTION 2021

Monsieur le Maire explique à l'assemblée que le compte de gestion établi par le percepteur est un document présentant les résultats de l'exécution du budget. Il retrace en détail l'ensemble des recettes et dépenses réalisées au cours de l'exercice écoulé. Le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif de la mairie sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Après vérification, le compte de gestion 2022 du budget principal est en tout point identique au compte administratif de la commune.

Le conseil municipal, à l'unanimité,

- Adopte le compte de gestion de Monsieur le receveur municipal pour l'exercice 2021 dont les écritures comptables sont conformes au compte administratif de la commune pour le même exercice.
- Déclare que le compte de gestion dressé par Monsieur le receveur municipal, visé et certifié par l'ordonnateur n'appelle ni observation ni réserve de sa part
- Autorise Monsieur le Maire à signer le compte de gestion 2021.

COMPTE ADMINISTRATIF 2021

Monsieur le maire s'étant retiré, la séance se poursuit sous la présidence de Monsieur Philippe Paumier, doyen d'âge de l'assemblée présente.

Monsieur Philippe Paumier donne la parole à madame Martine Gordien afin qu'il soit donné lecture du compte administratif 2021.

Les résultats sont les suivants :

- Section de fonctionnement : 315 390,80 €
- Section d'investissement : 459 848,65 €

Soit un résultat de clôture de 775 239,45 €

Le conseil municipal, à l'unanimité (sauf une voix Monsieur Raphaël LESUEUR Maire) adopte le compte administratif 2021.

AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2021

Le conseil municipal, après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2021,

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2021

Constatant que le compte administratif fait apparaître

- | | |
|--|--------------|
| - Un excédent de fonctionnement de | 43 453,75 € |
| - Un excédent reporté de | 271 937,05 € |
| Soit un excédent de fonctionnement cumulé de | 315 390,80 € |
| - Un excédent d'investissement de | 459 848,65 € |
| - Un déficit des restes à réaliser de | 49 490,00 € |

Décide à l'unanimité d'affecter le résultat de clôture de l'exercice 2021 comme suit :

- Excédent de fonctionnement reporté à la ligne R002 du budget primitif 2022 : 315 390,80 €
- Affectation complémentaire en réserve (1068) : 0,00 €
- Excédent d'investissement reporté à la ligne R001 du budget primitif 2022 : 459 848,65 €

SUBVENTIONS COMMUNALES ET HORS COMMUNE , CCAS

Monsieur le Maire présente à l'assemblée les propositions de subventions attribuées aux associations communales, hors commune ainsi qu'au Centre communal d'Action Sociale :

Commune

Amicale des Anciens Combattants	:	320,00 €
Comité des Fêtes	:	320,00 €
Club Loisirs Sportif Tilleulais	:	320,00 €
Coopérative scolaire	:	200,00 €
Evasion Club Omnisports Loisirs Tilleulais	:	320,00 €
Renouveau Tilleulais	:	320,00 €
Tennis Club Tilleulais	:	320,00 €
Union Sportive Tilleulaise	:	320,00 €

Hors commune

Arc-en-Ciel	:	60,00 €
Enfance Inadaptée de Fécamp	:	100,00 €
Croix Rouge Française	:	200,00 €
Amicale des Sapeurs Pompiers	:	250,00 €
Association des Thil de France	:	100,00 €
Harmonie de Gonnevill-la-Mallet	:	120,00 €
ABEC Refuge d'Etretat	:	300,00 €
Sté Havraise de Protection des Animaux	:	100,00 €
Opération Octobre Rose centre Becquerel	:	300,00 €
Association Tambour Battant	:	100,00 €
Maison Familiale Rurale du Havre	:	100,00 €
Maison Familiale Rurale Criquetot-l'Esneval	:	100,00 €
Association Clowns'Hop	:	300,00 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal , à l'exception des membres adhérents aux différentes associations : M Lesueur, Mme Gordien, M. Baray , approuve le montant des subventions.

C.C.A.S.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré , vote une subvention de 3 132,00 € qui sera transférée au Centre Communal d'Action Sociale pour l'équilibre de son budget.

VOTE DES TAUX DES TAXES DIRECTES LOCALES

Le conseil municipal fixe chaque année les taux de la fiscalité directe dont le produit revient à la commune.

Il est rappelé que dans le cadre de la réforme sur la fiscalité locale, la taxe d'habitation sur les résidences principales n'est plus perçue par les communes mais par l'Etat. En contrepartie, le taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties 2020 (25,36%) du Département est transféré aux communes.

Pour 2022, Monsieur le Maire propose au conseil de reconduire les taux des deux taxes directes locales (foncier bâti et foncier non bâti) de 2021.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte pour 2022 les taux des taxes directes locales soit :

- Taxe sur le foncier bâti : 39,76 % (commune : 14,40% - département : 25,36%)
- Taxe sur le foncier non bâti : 40,26 %

Il est rappelé que les taux des taxes directes locales n'ont pas été augmentés depuis plus de trente ans.

ACQUISITION D'UN ASPIRATEUR DE FEUILLES

Monsieur le Maire donne la parole la parcelle à Monsieur Cyril Couturier en charge de ce dossier.

Monsieur Couturier expose au conseil municipal la nécessité d'acquérir un aspirateur de feuilles pour permettre un travail plus rapide dans le ramassage des feuilles.

La commission d'appel d'offres réunie le 1^{er} mars 2022 a étudié ces deux offres reçues en mairie et a retenu l'entreprise DL PIECES ET MATERIELS AGRICOLES de Yébleron qui présente un matériel plus performant et plus pratique à l'utilisation.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal , à l'unanimité,

- Décide de valider le choix de la commission d'appel d'offres en retenant la proposition de l'entreprise DL PIECES ET MATERIELS GRICOLES de Yébleron pour un montant de 5 030,00 euros H.T.
- Charge Monsieur le Maire de procéder à la commande de cet équipement
- Charge Monsieur le Maire ou à défaut les adjoints de déposer une demande de subvention auprès de la communauté urbaine Le Havre Seine Métropole au titre du fonds de concours pour l'acquisition de ce matériel
- CHARGE Monsieur le Maire ou à défaut les adjoints de signer toutes pièces administratives ou comptables relatives à ce dossier
- Décide d'inscrire les crédits correspondants au budget primitif 2022

AMENAGEMENT DU CIMETIERE COMMUNAL

Monsieur le Maire soumet à l'assemblée le projet d'enherbement des allées du cimetière actuellement gravillonnées afin d'en faciliter l'entretien, de créer un espace plus esthétique et ne plus utiliser de produits phytosanitaires nuisibles à l'environnement.

La commission d'appel d'offres réunie le 1^{er} mars 2022 a étudié les deux offres reçues en mairie et a retenu l'entreprise CAUX ENVIRONNEMENT de Gonnevill-la-Mallet.

Les allées seront engazonnées avec un mélange à pousse lente de type gazon city, Pour les allées ayant une largeur inférieure à 15 centimètres, il sera utilisé un béton drainant. L'enlèvement du gravier sera assuré par le personnel communal.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal , à l'unanimité,

- Décide de valider le choix de la commission d'appel d'offres en retenant la proposition de l'entreprise CAUX ENVIRONNEMENT de Gonneville-la-Mallet pour un montant de 22 062 ,28 euros H.T.
- Charge Monsieur le Maire ou à défaut les adjoints de déposer une demande de subvention auprès de la communauté urbaine Le Havre Seine Métropole au titre du fonds de concours pour l'acquisition de ce matériel
- Charge Monsieur le Maire ou à défaut les adjoints de signer toutes pièces administratives ou comptables relatives à ce dossier
- Décide d'inscrire les crédits correspondants au budget primitif 2022.

Un contrat sera passé avec une entreprise pour l'entretien du cimetière (fauchage talus, tonte, élagage des arbres, taille des haies).

BUDGET PRIMITIF 2022

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Martine Gordien pour la lecture du budget primitif 2022.

Celui-ci s'équilibre en dépenses et en recettes

Section de fonctionnement 711 012,80 €

Section d'investissement 681 566,65 €

Les principaux travaux et acquisitions prévus pour l'année 2022 sont les suivants :

Acquisitions

Remplacement du mobilier de la salle d'honneur de la mairie, aspirateur de feuilles, illuminations de Noël, plateforme de travail, bétonnière, rayonnage, table d'orientation pour le Bosquet du Moulin, acquisitions foncières pour la mise de citernes incendie, bancs église et loge-remise, panneaux de signalisation d'information locale, divers matériels pour les services techniques

Travaux

Restauration des vitraux de l'église, implantation de citernes incendie, aménagement du grenier en salle d'archives, aménagement du cimetière, réfection du mur d'enceinte gauche de l'école,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, d'adopter le budget primitif de l'exercice 2022 qui s'équilibre en dépenses et en recettes

Pour la section de fonctionnement : 711 012,80 €

Pour la section d'investissement : 681 566,65 €

POSE D'UNE PLAQUE EN HOMMAGE AUX SOLDATS DU TILLEUL MORTS AU COURS DE LA GUERRE DE 1870-1871

Intervention de Ph. Paumier

Le temps n'est plus à la glorification des armes mais le devoir de mémoire ne saurait disparaître.

Ce projet, évoqué au départ avec Jean-Jacques Baray, président de l'amicale des anciens combattants n'a qu'un seul but : Eviter que le nom de très jeunes hommes disparus à l'aube de leur existence ne tombe pas dans l'oubli.

Quatre Tilleulais perdent la vie en 1870 – 1871, un seul par fait d'armes les trois autres succombent à la faim, au froid, à la maladie.

Dès le début du conflit les armées françaises sont prises au piège dans Sedan et dans Metz. Les Prussiens débordés par le nombre de prisonniers doivent improviser. Sans abris, parfois sans nourriture, les soldats parqués dans des camps de misère attendent leur transfert vers l'Allemagne. Ils subiront une longue et douloureuse marche vers la captivité.

Jules Quéval 24 ans, épuisé meurt en chemin à Saarlouis (Saare)

Eugène Quibeuf, 24 ans lui aussi, parvient jusqu'en Silésie prussienne. Il décède dans le camp de Glatz où il repose aux côtés de 24 prisonniers de Seine Inférieure.

Louis Hauguel, forgeron, 30 ans a quitté le Tilleul pour le Havre. La ville fortifiée échappe à l'occupation. Louis rejoint un bataillon de tirailleurs volontaires sous les ordres de Frédéric Bellanger, jeune conseiller municipal. Son unité affronte à Saint Romain un fort parti allemand. L'affaire est chaude. Frédéric Bellanger tombe le premier. Louis Hauguel succombe à son tour aux côtés d'Emile Coufourier, un franc-tireur venu de Bolbec.

Pierre Lorient canonnier de 1^{ère} classe sert à bord d'un vapeur qui assure le transport des troupes coloniales. Malade, il décède le 13 janvier 1871.

Si son nom n'est plus présent dans le village, plusieurs familles tilleulaises ont un Lorient parmi leurs ascendants.

A l'unanimité, le conseil municipal approuve la pose d'une plaque portant le nom des soldats disparus en 1870 – 1871.

Une documentation est distribuée aux élus. Elle sera également disponible en mairie.

INFORMATIONS DIVERSES

Elections

Il est rappelé les dates des élections :

Elections présidentielles : 10 et 24 avril 2022

Elections législatives : 12 et 19 juin 2022

Chaque conseiller a pris connaissance de leurs permanences au bureau électoral qui sera valable pour les quatre tours

Repas du 8 Mai

Les Aînés de la commune se retrouveront le 8 Mai , à 12 heures à la salle des fêtes autour d'un repas offert par le Centre Communal d'Action Sociale. Cette année, une chanteuse animera cette manifestation .

Défense Incendie

Le conseil municipal est informé que des évolutions ont été apportées à la réglementation contre la défense extérieure contre l'incendie , à savoir :

- La suppression des notions de zone urbaine, zone rurale et centre-bourg

- La généralisation à tout le territoire de la DECI à 400 mètres pour le risque faible
- L'augmentation de la surface de référence, seuil du risque ordinaire, de 250 m² à 500 m² pour les habitations
- La durée d'extinction pour le risque faible ramenée de 1 h 30 à 1 h autorisant un débit identique avec un volume d'eau (réserve) passant de 45 m³ à 30 m³
- Une défense extérieure contre l'incendie dimensionnée sur la densité de construction

Le nouvel arrêté prenant en compte ces améliorations sera publié et deviendra effectif au 30 avril 2022.

Une rencontre est prévue avec les services du SDIS début mai afin de revoir les implantations de citernes incendie prévues par la commune .

STEP

Les travaux concernant la pose de conduites viennent de commencer sur la commune. Monsieur le Maire invite les conseillers à visiter le chantier .

Divers

La prochaine réunion de conseil municipal est prévue le 16 mai 2022.

Une rencontre est prévue le 30 mars 2022 avec Monsieur Levasseur de la Direction des Routes pour discuter du projet d'aménagement du bourg

TOUR DE TABLE

Monsieur Cyril Couturier s'insurge de nouveau face aux dégradations commises ces deux derniers week-ends sur des biens communaux (porte des toilettes du manège fracturée à deux reprises, feu allumé devant le manège et au stade, fleurs arrachées et jetées dans le parc et dans les gouttières du manège, dépôts de débris dans le parc et dans l'abribus). Des excréments ont même été retrouvés à l'intérieur déposé dans l'abribus. Ces gestes intolérables ont un coût pour la commune.

Monsieur le Maire précise qu'il a porté plainte auprès de la gendarmerie.

Il signale la nécessité de procéder à des travaux de peinture au niveau des trois portes de l'église, des barrières et des lisses du cimetière communal. Des devis ont été sollicités.

M. Jean-Jacques Baray félicite le courrier Cauchois concernant l'article paru sur la commune du Tilleul. Un exemplaire offert par le Courrier Cauchois sera distribué dans chaque foyer .

Il signale le changement du jour de collecte des déchets recyclables qui passe du mardi au jeudi à partir de la semaine 14.

M. Gilles Maguet souhaiterait savoir si la rue des Gamelins sera intégrée au réseau du tout-à-l'égout compte tenu du fait que celui-ci passe à proximité. Il lui est répondu qu'il n'est pas prévu dans l'immédiat une extension du réseau mais la demande a été faite auprès de la communauté urbaine.

Mme Béatrice Debeer demande s'il serait possible de rajouter une étagère dans la cuisine de la salle des fêtes. Des usagers de la salle et des associations ont formulé cette même demande. Cette question sera étudiée.

Mme Magali Pillet évoque le dossier de fermeture d'une classe dans le RPI. Il s'agirait de la classe de maternelle de la commune de La Poterie Cap d'Antifer. Une rencontre a été sollicitée auprès de la Direction académique des services de l'Education nationale pour aborder ce sujet de fermeture.

M. Dominique Daubenfeld demande qu'une plaque soit apposée sur la hotte de la cuisine de la salle des fêtes rappelant aux usagers de la salle de mettre en marche la hotte avant d'allumer le piano, ceci pour des raisons de sécurité. Le nécessaire sera fait.

M. Alain Marette voudrait savoir si la commune a connaissance d'un projet de regroupement auprès d'un fournisseur d'électricité pour obtenir de meilleurs prix. Aucune information à ce sujet n'est parvenue en mairie.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 heures 40.

Le Maire

Le secrétaire de séance

Les membres du conseil municipal

